

Les descendants de Sulpice



Adrienne Goulet x séparée de J. Darnault

vente par adjudication d'Adrienne Goulet,
séparée de Joseph Darnault, de Valençay
en date du 17 juillet 1764

AD 36 - 2E_23 772

N^o 204.

10 Mai 1864.

N^o 10192.

Marriage

entre M^r Adrien Labourd
& M^{lle} Adrienne Darnault

(Copie Collationnée.)

M^{lle} Berthe, *ms*



N^o 192

Extrait du Registre de liquidation
préalable aux Ventes de Meubles.

L'An mil huit cent soixante quatre
Le Sieur Guillot
Substitué M^o Berthe notaire à Valenciennes,
Sesul ad elum quidemant (Prenant) aintyit p^{re}sent
hois a l'heure de midi, en une chambre à Valenciennes
habitee par madame Adrien, a l'heure, cathedrale de Valenciennes
pour de luy. Joseph Théodore Darnault, propriétaire, il sera
par son ministère procédé a la vente aux enchères publiques
de différents objets mobiliers appartenant a ladite dame.

Cette vente aux enchères requiert de ladite dame
Darnault Guillot

Antequella liquidation il a requit acte en luy
L'heure de luy. Berthe

pour copie conforme
recense de l'engagement des Domaines.

G. Robert Lamy

Trille, 1864.



Acte de registre des déclarations présumées de ventes
de Meubles.

Acte not. 1864

L'an mil huit cent soixante quatre,

Le Sieur Guille,

Le sieur Berthez, notaire à Valenciennes,

Lequel s'agit de la vente par le sieur Berthez, notaire à Valenciennes, de la maison habitée par son épouse, Anne, sans
catholique, Antoinette Goulet épouse de M. Joseph Théodore Darnault, et
par suite il leur a été remis en vertu de la loi sur les ventes présumées
de différents objets mobiliers appartenant à leur communauté.

Cette vente a eu lieu à Valenciennes chez M. Darnault, Goulet.

Notaire dépositaire de la requête est M. Berthez.

Le registre est ainsi :

Le sieur Berthez,

Le sieur Berthez, notaire à Valenciennes,

Le sieur Berthez, notaire à Valenciennes.

L'an mil huit cent soixante quatre,

Le sieur Berthez,

Le sieur Berthez,

Le sieur Berthez, notaire à Valenciennes, de la maison habitée par son épouse, Anne, sans

catholique, Antoinette Goulet épouse de M. Joseph Théodore Darnault, et par suite il leur a été remis en vertu de la loi sur les ventes présumées

de différents objets mobiliers appartenant à leur communauté.

Cette vente a eu lieu à Valenciennes chez M. Darnault, Goulet.

Notaire dépositaire de la requête est M. Berthez.

Le registre est ainsi :

Le sieur Berthez,

Le sieur Berthez, notaire à Valenciennes,

Le sieur Berthez, notaire à Valenciennes.

L'an mil huit cent soixante quatre,

Le sieur Berthez,

Le sieur Berthez,

Le sieur Berthez, notaire à Valenciennes, de la maison habitée par son épouse, Anne, sans

catholique, Antoinette Goulet épouse de M. Joseph Théodore Darnault, et par suite il leur a été remis en vertu de la loi sur les ventes présumées

de différents objets mobiliers appartenant à leur communauté.

Cette vente a eu lieu à Valenciennes chez M. Darnault, Goulet.

Notaire dépositaire de la requête est M. Berthez.

Le registre est ainsi :

Le sieur Berthez,

Le sieur Berthez, notaire à Valenciennes,

Le sieur Berthez, notaire à Valenciennes.

Acte de vente
de M. Berthez, notaire
à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

Acte de vente
de M. Berthez, notaire
à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

à Valenciennes.

2^e Deux painiers les pains comptant avec le manis de M^e Berthe, notaire,
Phage des recensements

3^e Une petite poutre long contrees par pour un des les pour d'argent d'ing

Le tenant ainsi audis hier un assez grand nombre de personnes
venues pour acheter M^e Berthe a d'habitat lecture p'ullige sur tout app-
pende, puis pour a l'adjudication ainsi que suit
ont été adjués

Jemier

1^e Une monture de deau et une pelle de bois ancien baptiste Garnier
recués a la tour de l'écrite (puit) pour l'écrite long contrees C. 65

Tomatis - Tollef.

2^e Une terrine et de petites bouteilles ant. Lenoire. Pelles des
quantités de vin / pour vingt contrees C. 20

Andréau.

3^e Une petite terre à M^e Andréau tailleur de Valenay pour
l'écrite long contrees C. 65

Ferris

4^e Deux terrines antiques Ferris charpentier - Valenay pour
vingt contrees C. 40

M^e Charpentier

5^e Un chandelier en cuivre jadis a l'écrite Charpentier et
Valenay pour trois fois quatre vingt quinze contrees C. 5 95

Andréau

6^e Un pot en maillechou a M^e Andréau s'écrite recués pour
trente contrees C. 30

Catherine

7^e Une Corbeille contenant des noix a M^e Catherine en
pour trente contrees C. 30

Monsieur

8^e Une Corbeille en bois, avec fleurs, a M^e Monsieur plate
a Valenay pour vingt contrees C. 10

Piche

9^e Un cheval de pommé, sans chariot acquis ancien Piche
Blondeau a la Co. du grand Comte pour deux fois dix contrees C. 2 10

Jambouf

10^e Un plat en bois a la Co. de M^e Jambouf pharmacien
a Valenay pour deux fois C. 2 1

Charpentier

11^e Une Serrure en bois de l'écrite jadis a l'écrite
Charpentier a l'écrite recués pour deux fois vingt long contrees C. 2 25

Jambouf

12^e Une Corbeille a l'écrite Jambouf jadis a l'écrite
pour deux fois dix contrees C. 3 10

Monsieur

13^e Une Corbeille en bois de l'écrite jadis a l'écrite
pour deux fois dix contrees C. 1 10

Christophe

14^e Une Corbeille en bois de l'écrite jadis a l'écrite
Valenay pour deux fois C. 2 1



15^e Une pelle a Chateaugny, une pelle en bois de l'écrite
pour deux fois vingt long contrees C. 3 35

16^e Une pelle en bois de l'écrite jadis a l'écrite
pour deux fois dix contrees C. 1 60

17^e Une Corbeille en bois de l'écrite jadis a l'écrite
pour deux fois dix contrees C. 2 30

A Reporte 21 45

		Raport.	
Paris	11 ^e Une petite table à Mrs. Prouan telle mesme à Valenay pour saisirte quinze centimes C.		21 - 45
Ch. Lemoine	12 ^e Une maronite en différents objets à M. Charles Lemoine fit bombe à Valenay pour sa femme quinze centimes C.		1 - 15
"	13 ^e Un habit en velours pour sa femme seize centimes C.		1 - 60
François	14 ^e Une robe en tulle blanc à M. François pour à Valenay pour seize centimes C.		1 - 60
Robert	15 ^e Des hardes pour quarante centimes au lieu Robert au lieu à Valenay C.		1 - 40
Balthazar	16 ^e Deux pots en une bouteille au lieu Balthazar des hardes en garnies pour cinquante centimes C.		1 - 50
Mad. Mercier	17 ^e Un portier et un pot à madame M. Mercier de la petite bouteille pour seize centimes C.		1 - 70
Christophe	18 ^e Une petite toilette au d. Chris. Lefebvre pour toute la toilette C.		1 - 25
Ch. Lemoine	19 ^e Une toilette au d. Charles Lemoine pour quarante cinq centimes C.		1 - 45
Christophe	20 ^e Un balayage au d. M. Christophe de la toilette pour cinq francs trente centimes C.		5 - 30
Peregrin	21 ^e Une robe à M. Peregrin de Valenay pour dix centimes C.		1 - 10
Mad. Fernin	22 ^e Une table de six l. à madame Fernin pour six francs vingt cinq centimes C.		1 - 25
Brunet	23 ^e Une table de six l. à Brunet telle mesme à Valenay pour cinq francs seize centimes C.		5 - 60
Christophe	24 ^e Une robe à M. Christophe de la toilette pour six francs vingt centimes C.		6 - 25
"	25 ^e Un habit en velours pour sa femme quinze centimes C.		7 - 10
Brunet	26 ^e Une robe à M. Brunet de la toilette pour quatre francs C.		4 - "
Jacques	27 ^e Une robe à M. Jacques de la toilette pour six francs quatre centimes C.		6 - 25
M. Martin	28 ^e Une robe à M. Martin de la toilette pour six francs quatre centimes C.		3 - 15
Christine	29 ^e Une robe à M. Christine de la toilette pour six francs quatre centimes C.		1 - 90
M. Bisset	30 ^e Une robe à M. Bisset de la toilette pour six francs quatre centimes C.		1 - 90
Memoirelles	31 ^e Une robe à M. Memoirelles de la toilette pour six francs quatre centimes C.		1 - 20
Projet	32 ^e Une robe à M. Projet de la toilette pour six francs quatre centimes C.		3 - 50
Castor	33 ^e Une robe à M. Castor de la toilette pour six francs quatre centimes C.		5 - 50
			91 - 40

		Repart	
Honnayne	41. Un bœuf et un veau pour quatre vingt dix centimes C.		11 = 40
"	42. Un autre au même pour cinquante dix centimes C.		" = 90
"	43. Un autre au même pour quatre vingt centimes C.		70
"	44. Un autre au même pour un franc C.		80
"	45. quatre autres au même pour cinquante centimes C.		60
Thiers - Moreau	46. Un chaudière offerte à M. Thiers - Moreau & Pélissier pour trois francs vingt cinq centimes C.		3 = 25
Christophe	47. quatre autres au même pour cinquante centimes C. pour quatre autres au d. Christophe pour vingt sept francs cinquante centimes C.		27 = 50
Astorgue	48. une bête de trait à M. Astorgue pour cinquante francs cinquante centimes C.		1 = 10
Baudouin	49. un petit foin au d. Baudouin pour trois francs cinquante centimes C.		3 = 15
Dumey	50. un bœuf à M. Dumey pour deux francs cinquante centimes C.		3 = 15
Appert	51. un autre à M. Louis Appert propriétaire à Calmeil pour un franc cinquante centimes C.		1 = 40
Morin	52. un autre à M. Pierre Morin Foulant pour deux francs cinquante centimes C.		1 = 60
Appert	53. un autre à M. Louis Appert pour deux francs cinquante centimes C.		2 = "
Morin	54. un autre au d. Pierre Morin Foulant pour un franc vingt cinq centimes C.		1 = 25
Boullé	55. un autre à M. Jules Boullé propriétaire à Calmeil pour un franc cinquante centimes C.		1 = 70
Dumey	56. un autre au d. Louis Dumey pour un franc cinquante centimes C.		1 = 75
Dahuet	57. un autre à M. Nicolas Dahuet pour un franc cinquante centimes C.		1 = 70
Sausse	58. un autre à M. Sausse pour deux francs cinquante centimes C.		3 = 10
Mordain	59. un petit foin à M. Armand Mordain pour quatre vingt centimes C. un franc vingt cinq centimes C.		1 = 25
Dumey	60. un autre au d. Louis Dumey pour quatre vingt centimes C.		" = 45
Dahuet	61. un petit foin à M. Nicolas Dahuet pour quatre francs cinquante centimes C.		4 = 75
		A Repart	154 = 50

11°

28 Janvier 1864.

Décharge.

L'an mil huit cent soixante quatre, le
vingt huit Janvier.

Pardevant not. Barthélemy Goulet,
notaire à Valençay, chef lieu de canton,
[not.], tenu par

à comparu :

M. Adrien Bernin - Catherine Antoinette Goulet,
propriétaires demeurant ensemble à Valençay, [not.],
jeune épouse de corps & de bien de M. [not.], Théodore
Bernin et s. l., propriétaires demeurant à Valençay.

Layelle a, par le présent, déclaré & reconnu
que M. Bernin, l'un des notaires susdits, lui a rendu
un fidèle compte de son administration de la vente mobilière
de la succession précitée, depuis l'ouverture de ladite
dite succession le dix sept Juin dernier, et
lui M. Bernin en a été chargé de faire le
recouvrement.

Et conséquemment elle a tenu à rendre not.
Bernin, comme et valable décharge de son administration
de la dite vente mobilière.

En acte :

M. & C. à Valençay, notaire, le tout
très & en la dite

Lecteur fait, not. Bernin, Goulet
L'après midi, notaire.

Goulet

Barthélemy

2.30 Quinze Valençay le premier Vénus 1864 p. 39 de c. 3
en deux feuillets, demeurant faite en la dite

Théodore Bernin